

COMMUNE DE PRESSIGNY-LES-PINS (LOIRET)

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 DECEMBRE 2009

Le 11 décembre 2009 (onze décembre deux mille neuf), à vingt heures trente, le Conseil Municipal de Pressigny-les-Pins (Loiret), légalement convoqué le 05 décembre 2009, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Briec NICOLAS, Maire.

Présents : Mesdames BIZOT Valérie – FEUILLAS Mireille – SCHILLING Raymonde – Messieurs NICOLAS Briec – OLYN Maurice – DEPRUN Alain – BLANCHET Eric

Absent : Mr LAURENÇO Emmanuel

Absents excusés : Madame AMSELLEM Cécile - Madame FROT Sylvie qui donne procuration à Madame BIZOT Valérie – Monsieur RAIGNEAU Jean-Paul qui donne procuration à Monsieur NICOLAS Briec

Secrétaire de séance : Monsieur DEPRUN

Le Conseil Municipal APPROUVE le compte-rendu de la séance précédente du 05 novembre 2009.

ORDRE DU JOUR :

1. Décision relative au projet de Zone de Développement de l'Eolien (ZDE) de la Communauté de Communes
2. Demande de subvention pour travaux électriques à l'école
3. Convention d'adhésion au service de médecine préventive du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Loiret (CGFPT)
4. Contrat de service pour l'accès au système d'information du Trésor Public
5. Devis pour l'enfouissement de l'alimentation du feu clignotant de la Place du Bourg
6. Questions diverses



1. Décision relative au projet de Zone de Développement de l'Eolien (ZDE) de la Communauté de Communes

Monsieur le Maire rappelle que les Communautés de Communes du Canton de Lorris et de Châtillon-Coligny ont décidé de réaliser, conjointement, une étude en vue de la réalisation d'un dossier de demande de Zone de Développement de l'Eolien. Cette étude, confiée au cabinet ETD, a permis d'identifier trois secteurs propices au développement de l'énergie éolienne.

Aussi, le comité de pilotage de suivi de l'étude, composé d'élus des deux communautés, a décidé de soumettre le projet de Zone de Développement de l'Eolien à l'avis des Conseils Municipaux des Communes concernées par ces secteurs.

Sur la base des décisions des Conseils Municipaux, le projet définitif de ZDE sera soumis à l'approbation des Conseils Communautaires des deux Communautés de Communes qui, à cette occasion, se prononceront également sur le dépôt, auprès du Préfet, du dossier de demande de ZDE.

Ceci exposé, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de se prononcer sur le projet de Zone de Développement de l'Eolien.

Le Conseil Municipal, après délibéré à la majorité (7 voix contre et 2 voix pour),
DECIDE d'émettre un avis défavorable sur le projet de Zone de Développement Eolien telle
que présentée par les Communautés de Communes du Canton de Lorris et de Châtillon-
Coligny.

2. Demande de subvention pour travaux électriques à l'école

Monsieur le Maire rappelle que le Conseil Municipal a adopté, en date du 07 juillet 2009, le
projet Ecole Numérique Rurale pour l'école de Pressigny-les-Pins. Il informe le conseil que
pour satisfaire la bonne installation du matériel, il est nécessaire de faire intervenir un
électricien.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,
ACCEPTE le devis de l'entreprise BUREAU d'un montant de 1.976,02 €,
AUTORISE le Maire à solliciter l'aide aux Communes à Faible Population avec une demande
de préfinancement au Conseil Général du Loiret.

3. Convention d'adhésion au service de médecine préventive du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Loiret (CGFPT)

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le Centre De Gestion de la Fonction
Publique Territoriale du Loiret (CDGFPT) met en place à partir de janvier 2010 un service
de médecine préventive.

La médecine préventive ne se limite pas à la surveillance médicale de l'ensemble des
agents de la collectivité. Elle intervient également sur le milieu professionnel et participe à
la définition et à la mise en œuvre d'une prévention globale en matière de santé et de
sécurité au travail.

Une convention d'adhésion au service fixe les conditions financières d'adhésion soit 0,30%
du montant de l'ensemble des rémunérations totales.

Le conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,
AUTORISE le maire à signer la convention d'adhésion au service de médecine préventive du
Centre De Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Loiret

4. Contrat de service pour l'accès au système d'information du Trésor Public

Monsieur le Maire informe les conseillers qu'il a signé (ainsi que la secrétaire de mairie) un
contrat de service pour l'accès au système d'information du Trésor Public. Le contrat est
établi pour une durée de 3 ans.

5. Devis pour l'enfouissement de l'alimentation du feu clignotant de la Place du Bourg

Monsieur BLANCHET, Adjoint au Maire, informe le Conseil Municipal que l'entreprise INEO
propose de profiter des travaux de branchement électrique, en passage souterrain, de
l'immeuble situé au 15 place du bourg, pour effectuer les opérations suivantes :

- enlever le poteau en bois (EDF) qui permet en aérien d'alimenter le feu clignotant
- lors de ces travaux (tranchée), passer un câble d'alimentation pour le feu clignotant

L'entreprise INEO a fait parvenir un devis de 526,10 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, REFUSE le devis.

6. Questions diverses

- **Cambriolage Petit Gué** : Monsieur le Maire informe que dans la nuit du 23 au 24 novembre 2009, la porte du local technique du Petit Gué a été fracturée. Le véhicule a été dérobé ainsi que du fioul et du matériel. Une plainte a été déposée à la Gendarmerie et une déclaration a été faite auprès de notre assureur GROUPAMA.
- **SMICTOM** : Monsieur le Maire informe les conseillers que le SMICTOM de Gien institue à compter du 1^{er} juillet 2010 une redevance spéciale. Nous avons la possibilité de confier nos déchets à un collecteur privé mais nous pouvons aussi faire appel au service public. Dans ce cas, le SMICTOM demande de renseigner une fiche enquête afin d'estimer le volume de nos déchets. Le SMICTOM nous fournira des bacs normalisés, aucun dépôt en vrac ne sera toléré.
- **Recensement agricole 2010** : Monsieur le Maire informe les conseillers que la Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt de la Région Centre demande que la municipalité désigne un interlocuteur ayant une bonne connaissance des agriculteurs de la commune. Monsieur le Maire propose de désigner Monsieur OVYN. Monsieur RIBOURTOUT, enquêteur, prendra contact avec Monsieur OVYN pour réaliser le recensement agricole 2010.
- **Conseil d'école** : Monsieur DEPRUN informe les conseillers que la classe maternelle n'est pas dotée d'une alarme incendie, les élèves et l'enseignante n'entendent pas la sirène située dans les classes de l'école primaire. Il propose d'étudier la faisabilité d'installer une alarme incendie dans la classe maternelle.
- **Sécurité routière** : Monsieur le Maire propose de réunir la commission voirie début janvier pour étudier les demandes liées à la sécurité routière dans le village. En parallèle, il propose de demander un conseil technique à la DDE et à la DRD.
- **La Valette** : Monsieur le Maire informe les conseillers que suite à l'intervention de l'avocat, la commune est libérée des engagements pris par les compromis de vente signés en mai dernier. Dans le but de réaliser la vente de tout ou partie du domaine, il propose une réunion de travail pour définir le cahier des charges sur ce sujet.

La séance est levée à 21h55.